

Séance du 26 mars 2019 à 20 h.
à l'Hôtel-de-Ville

Sous la Présidence de Monsieur Claude Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel d'entrée.**
2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Liste des prochains préavis.**
5. **Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 17/2019 relatif à la demande extrabudgétaire de CHF 25'848.00 pour une étude de la mobilité et de la sécurité sur la Commune et vote.**
6. **Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 18/2019 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire de CHF 13'500.00 pour le remplacement de l'autolaveuse de la salle des fêtes et vote.**
7. **Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine du 1er décembre 2018 et vote.**
8. **Divers et propositions individuelles.**
9. **Appel de sortie.**

1. **Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 8 absents. Les absents sont : MM. Clot Eric, Cuérel Jimmy, Dardenne Denis, Von Ow Armin et Mesdames Donnier Annette, Hohl Moinat Christine, Lattion Brigitte et Rehacek Esther.

Le Président informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Il informe que les panneaux photovoltaïques pour les radars préventifs ont été posés et fonctionnent aux entrées du village.

Concernant la route de l'Abergement, elle va être refaite depuis la sortie de Baulmes jusque vers la gravière. La mise à l'enquête commence aujourd'hui ou demain. La route sera entièrement refaite comme la première partie.

Pour le préavis de l'Hôtel-de-Ville, celui-ci sera déposé au début du mois de mai et pour celui de la rue du Clot, la Municipalité vient de recevoir l'étude sur le bruit routier qui a été approuvée et transmise au Canton. Il reste encore les réponses concernant la carte des dangers naturels et risques de crues pour lesquelles des discussions sont encore ouvertes. Ils espèrent avoir l'ensemble des éléments au début de l'été. Les gros trous qui se sont créés cet hiver seront rebouchés ces prochains jours.

Pour les déchets, la Commune va participer à l'opération « coup de balai ».

Le vendredi matin des écoles participeront au ramassage des déchets sur trois lieux différents dans le village. Le samedi de 10h à 16h, les personnes du village qui le souhaitent pourront venir nettoyer d'autres endroits aux alentours du village. A 16h, un apéro aura lieu au Refuge des Rochettes, à midi chacun prend son pique-nique.

Ce vendredi la Commune participe au Trophée des Communes au comptoir d'Yverdon. Il faut 3 personnes par Commune pendant 15/30 minutes pour répondre à des questions et lancer des fléchettes. Tout le monde peut venir regarder et si quelqu'un est intéressé il peut se manifester.

Le Président ouvre la parole.

La parole n'est pas demandée, la Municipalité est remerciée pour ces communications.

4. Liste des prochains préavis.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic

Ce dernier informe qu'il y aura un préavis pour le séparatif du Contornet ainsi qu'un préavis pour la vente du camion de pompiers Chevrolet.

Le Président demande si les Conseillers désirent que ce soit le Bureau ou le Conseil qui nomme les commissions. Celles-ci seront nommées par le Bureau.

5. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 17/2019 relatif à la demande extrabudgétaire de CHF 25'848.00 pour une étude de la mobilité et de la sécurité sur la Commune et vote.

La parole est donnée à Monsieur Grégory Perusset rapporteur.

Le Président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

Monsieur Deriaz constate qu'il y a concordance de conclusions du préavis et du rapport de la commission, il relit donc les conclusions du préavis à savoir :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil Communal de Baulmes :

- Vu le préavis municipal n° 17/2019
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à une dépense extrabudgétaire d'un montant de CHF 25'848.00.
- Ce montant est porté dans les comptes 2019.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 18/2019 relatif à la demande de dépense extrabudgétaire de CHF 13'500.00 pour le remplacement de l'autolaveuse de la salle des fêtes et vote.

La parole est donnée à Monsieur Grégory Perusset rapporteur.

Le Président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

Monsieur Deriaz constate qu'il y a concordance de conclusions du préavis et du rapport de la commission, il relit donc les conclusions du préavis à savoir :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil communal de Baulmes :

- Vu le préavis municipal no 18/2019
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à une dépense extrabudgétaire d'un montant de CHF 13'500.00
- Ce montant est porté dans les comptes 2019.

Le préavis no 18/2019 a été accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre une discussion, la parole n'est pas demandée.

7. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine du 1er décembre 2018 et vote.

La parole est donnée à Monsieur Musy, Président de la Commission, pour la lecture du rapport.

Le Président demande que lecture soit faite jusqu'à l'observation n° 1.

Monsieur Cuérel donne lecture de la réponse de la Municipalité.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture de la fin du rapport est faite.

Le Président ouvre une discussion.

Monsieur Gilles Deriaz prend la parole et demande un rappel sur comment fonctionnent les locations des collèges.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond que la location est par rapport au nombre de périodes utilisées pour le primaire. Pour les secondaires, c'est l'entier de la salle qui est louée.

Madame Poncet Schmid Marie demande comment ça se fait que la porte d'entrée des archives soit ouverte et qu'on puisse y accéder.

Monsieur Deriaz répond que d'un coup la porte a été bloquée, la clé ne fonctionnait plus après démontage il s'avère que c'est une serrure qui est très compliquée, comme un coffre-fort. A l'heure actuelle le menuisier a installé une nouvelle serrure et il manque à percer le métal pour passer la clé ce qui sera fait par Monsieur Benoît Perusset.

Madame Poncet Schmid demande également s'il est vrai que les armoires coulissantes seraient trop lourdes pour le sol et qu'il faudrait un système pour soulager le fond.

Monsieur Cuérel répond qu'en effet il y a 12-15 ans au moment d'installer les archives un système avait été mis en place pour soulager le fond.

Monsieur Marc Von Ow demande à ce que les journalistes ne donnent pas l'information que la porte des archives était restée ouverte.

Monsieur Giannini Domenico demande concernant la déchetterie s'il est également prévu de mettre un panneau signalétique pour la benne compactante.

Monsieur Mettraux s'excuse pour le retard mais répond que oui un panneau signalétique est également prévu pour la benne compactante.

Concernant le cimetière, Monsieur Giannini nous dit avoir été interpellé concernant un manque d'informations et de clareté pour les démarches qu'une famille doit entreprendre pour l'organisation d'obsèques ainsi que les prestations que la Commune met à disposition des familles dans le deuil. Existe-t-il une procédure pour faciliter cette organisation ? Y a-t-il une personne de référence qui se coordonne avec les pompes funèbres ?

Monsieur Cuérel répond que généralement se sont les pompes funèbres qui téléphonent à la Commune, soit à Eddy, Jacques-Yves ou au Syndic directement et font les demandes nécessaires.

Monsieur Giannini demande s'il ne serait pas bien de mettre quelque chose à ce sujet sur le site communal.

Monsieur Cuérel répond que c'est possible mais compliqué car tout le monde n'est pas là tous les jours. Mais les pompes funèbres connaissent bien les démarches à faire.

Madame Béati demande par rapport à la Baumine et la notion des dangers s'il s'agit de dangers par rapport aux crues ou par rapport aux barrières de protection pour les piétons et les voitures ?

Monsieur Cuérel répond qu'il s'agit de tous les dangers naturels qui existent. La Municipalité a déjà réglé le problème des dangers de pierres, mais par contre il y a des risques de crue de la Baumine. Au départ il y avait même des risques d'éboulements en cas de fortes pluies. Finalement des calculs ont été refaits et la Municipalité a eu gain de cause.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Monsieur Claude Deriaz donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

En conclusion, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le rapport tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2018
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Une discussion est ouverte.

Monsieur Guignard prend la parole pour informer qu'il y a eu des infiltrations d'eau au collège de Feurtille et se demande si la Municipalité a été mise au courant.

Monsieur Deriaz dit qu'il n'était pas au courant. Ce qu'il sait c'est qu'il y a de temps en temps des fuites à cause des grandes baies vitrées mais s'il s'agit d'autre chose il n'est pas au courant. Il va se renseigner.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle que les prochaines séances sont fixées aux

8 mai et 27 juin

Monsieur Marc Von Ow demande concernant les eaux claires si quelque chose est prévu pour récupérer l'eau qui coule à la Tuilière lors de fortes pluies.

Monsieur Mettraux répond qu'effectivement parfois ça coule très fort. Mardi Monsieur Jacques-Yves Deriaz s'est déplacé sur place avec RWB, Ingénieurs Conseils avec qui travaille la Municipalité. Monsieur Deriaz a pénétré environ 400 m dans la galerie et a constaté que ça coulait beaucoup au fond mais ils n'osent pas aller plus loin donc ils vont investiguer pour savoir d'où vient cette eau. Trois réparations sur des grosses fuites ont été faites et Monsieur Mettraux espère que ce n'est pas le niveau de la nappe qui monte suite à ces réparations. Mais ils sont conscients du problème qui est inquiétant mais ils sont en investigation pour l'instant.

Madame Béati demande pour le même sujet qui est propriétaire du mur.

Monsieur Cuérel prend la parole et précise juste qu'il s'agit d'eau claire et que l'AIVB concerne l'eau potable. Même si en effet l'eau claire qui s'écoule va être réinfiltrée dans la nappe fréatique pour que Champvent puisse la pomper. Et pour répondre à la question, le mur appartient à la Commune.

Madame Carmen Perusset demande concernant l'appareil à carte du compacteur qui est souvent en panne si quelque chose a été prévu.

Monsieur Mettraux confirme qu'il est souvent en panne et explique que la semaine passée le lecteur a été changé. Auparavant ce lecteur avait été nettoyé. Ca a été mieux quelques

jours mais certaines cartes un peu grasses ou avec un peu de poussière endommagent le lecteur. Le lecteur a donc été changé et l'ancien a été envoyé en réparation et reviendra à la Municipalité comme pièce de rechange ce qui permettra d'agir plus vite pour les prochaines pannes.

Monsieur Benoît Perusset informe que lors du dernier exercice pompiers ils ont pu constater une fuite dans le local pompiers.

Madame Chambettaz demande par rapport aux panneaux photovoltaïques qui devraient être posés sur les chalets d'alpage si quelque chose est en court.

Monsieur Cuérel demande de quels panneaux solaires il s'agit.

Madame Chambettaz répond qu'elle se réfère au rapport de la tournée de montagnes de l'année passée.

Monsieur Cuérel répond que ceci résulte du gaz qui doit être enlevé dans les chalets d'alpage car il n'est pas aux normes ou qu'une mise en conformité soit faite comme à la Combette par exemple. Toutefois l'éclairage ne peut pas rester. Donc des solutions ont été proposées aux amodiateurs pour avoir la lumière, l'électricité ou le téléphone dans le chalet.

Madame Chambettaz complète en disant qu'elle trouve qu'il est important de garder notre patrimoine et que ces chalets en font partie. Si tout est enlevé et que les amodiateurs ne peuvent pas y séjourner correctement elle trouve que c'est dommage. Une solution est-elle recherchée ou pas ?

Monsieur Cuérel répond que la solution a été cherchée et proposée aux amodiateurs. Il précise également que ce qui est loué c'est le pâturage avec l'écurie pour le bétail et qu'ils ne louent pas les chambres ou une habitation constante sur 6 mois.

Monsieur Eric Deriaz remercie Madame Chambettaz d'avoir posé la question car il confirme qu'ils n'ont bientôt plus que de l'eau. Mais il confirme que la Municipalité a fait des propositions et qu'une solution allait sûrement être trouvée.

Il demande également si toutes les introductions d'eau ont un compteur. Et comment l'eau sera facturée pour les compteurs qui n'ont pas été posés à temps.

Monsieur Mettraux répond qu'il reste 2-3 compteurs à poser. Pendant l'année 2018 certains compteurs ont été posés un peu tardivement donc dès qu'ils ont eu les chiffres pour avoir une consommation sur certains mois, ils ont fait un décompte prorata temporis et pour ceux qui n'avaient pas de compteur ils se sont fiés à ce décompte et les personnes ont été facturées d'après ces chiffres.

Monsieur Deriaz demande comment cela se fait-il que 14 mois plus tard des gens n'avaient toujours pas de compteur.

Monsieur Mettraux répond que c'est une bonne question et demande à son tour comment ça se fait que les propriétaires ne répondent pas aux courriers et aux sollicitations...

Monsieur Grégory Perusset demande concernant le futur préavis de l'Hôtel-de-Ville s'il y a une estimation de quand il sera déposé. Et il demande aussi s'il y a une estimation du début des travaux de Cand Landi pour la gravière. Et finalement quand est-ce que la Commune touchera l'argent de cette dite gravière.

Monsieur Cuérel répond que le dépôt du préavis se fera début mai. Ils essaieront de faire une présentation au Conseil pour le 8 mai et une présentation à la population juste à la suite.

Pour la gravière normalement ils devraient creuser depuis l'année prochaine.

Pour les versements, c'est en fonction du gravier qui sort. Il était prévu une exploitation sur 10 ans et c'était estimé 2 millions et demi sur ces 10 ans et ils verseront certainement à peu près 10 tranches égales.

Monsieur Benoît Perusset informe qu'on lui a rapporté que les chemins AF étaient vieillissants sur la Commune et qu'ils nécessiteraient un entretien un peu plus poussé. Monsieur Perusset désire savoir ce qu'il en est.

Monsieur Cuérel répond qu'il y a une dizaine d'années ils avaient dû faire une étude de faisabilité ATAF sur l'ensemble du territoire communal dont faisaient partie les chemins AF. Ils avaient discuté avec les agriculteurs mais n'étaient pas tombés d'accord pour une solution. Mais la Municipalité a relancé le dossier en mandatant le bureau d'ingénieurs qui avait fait la première étude pour qu'il la remette à jour pour qu'elle puisse être renvoyée au Canton pour qu'il puisse la valider et définissent des subventions et suite à cela la Municipalité définira des étapes en fonction de l'urgence et ils soumettront cela au Conseil Communal.

Monsieur Eric Deriaz annonce avoir vu la plainte d'une dame car le cimetière aurait été désaffecté sans la prévenir alors qu'il y avait la tombe de ses parents.

Monsieur Cuérel dit qu'il a répondu à cette dame et informe que la désaffectation du cimetière doit légalement être mise à l'enquête dans la FAO et le bulletin, ce qui a été fait. Il y a 12-14 ans tout c'était bien passé avec cette façon de faire. Par contre, cette fois-ci, il y a eu des remarques notamment de personnes qui ne lisent pas la FAO et qui n'habitent pas forcément Baulmes et qui n'ont peut-être pas de parenté à Baulmes. Ils n'ont donc pas été au courant. Cependant, légalement la façon de faire est juste et il n'est pas possible de rechercher les coordonnées de toutes les personnes qui devraient être mises au courant. Par contre, pour la prochaine désaffectation, en plus des mises à l'enquête, des panneaux seront installés dans le cimetière pendant environ 6 mois pour avertir les personnes qui ne seraient pas au courant.

La parole n'est plus demandée

8. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 33 conseillères et conseillers sont présents et 8 absents.

Monsieur le Président Claude Deriaz lève la séance à 20h50.

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Deriaz

Myriam Deriaz

Baulmes, le 3 mai 2019